

2021 DICOM 02 - Conventions pour les expositions sur la voie publique

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération en date des 2, 3 et 4 février 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation des conventions de co-production de l'exposition « jeunes photographes » avec Polka Magazine et la plateforme de financement en matière artistique et créative Kick Starter et de l'exposition « Divas » avec la Fondation de l'Institut du Monde Arabe ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation des conventions de co-production de l'exposition « jeunes photographes » avec Polka Magazine et la plateforme de financement en matière artistique et créative Kick Starter et de l'exposition « Divas » avec la Fondation de l'Institut du Monde Arabe.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de co-production de l'exposition « jeunes photographes » avec Polka Magazine et la plateforme de financement en matière artistique et créative Kick Starter et de l'exposition « Divas » avec la Fondation de l'Institut du Monde Arabe, jointes en annexe.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer lesdites conventions.